



BOUILLIE : LES PROPOSITIONS DES MEMBRES DES OPPOSITIONS LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE

Publié le 19/02/2021 à 06:25 |



Le projet d'aménagement du secteur de la Bouillie fait l'objet d'une consultation auprès du public. Il ne reste plus que quelques jours pour répondre au questionnaire et faire ses propositions.

© (Photo NR, Jérôme Dutac)

La consultation en ligne sur le devenir du secteur de la Bouillie lancée par Agglopolys se poursuit jusqu'au 21 février. Mais qu'en pensent les oppositions ?

Pour **Étienne Panchout (groupe Libres et Blésois, MoDem)**, la consultation en ligne sur le devenir du secteur de la Bouillie constitue une excellente initiative. « *Cette zone doit devenir un atout, un objet d'attractivité, tant pour l'agglomération que pour Blois, et se transformer en une entrée de ville naturelle, admirable et de loisirs.* » Il propose de créer un espace d'observation ornithologique – notamment pour les migrations ligériennes –, de mettre en valeur le patrimoine historique bâti, d'établir une zone d'observation du patrimoine de Blois « *vu de l'autre rive* » pour mieux apprécier la basilique, l'évêché ou le pont.

Il préconise également la création d'un espace « parc à chiens », pour permettre aux habitants de promener leur chien en liberté et de le sociabiliser dans un espace dédié. Autres propositions : un espace VTT Trail connecté au circuit de VTT de Saint-Gervais-la-Forêt pour permettre aux jeunes et moins jeunes de s'aérer et de s'évader ; l'organisation d'un espace nature accessible labellisé par l'APF ACCEV® pour faire en sorte qu'une partie de cette zone puisse être à la fois un espace de valorisation du handicap et également un espace de partage pour les familles touchées par la perte d'autonomie. « *Il est difficile à Blois de se promener pour les personnes à mobilité réduite. La zone de la Bouillie est l'endroit idéal pour concevoir une zone de ce type* », souligne Étienne Panchout. Autres suggestions : la mise en œuvre d'une promenade roulante (trottinette, vélo, longboard...) permettant de profiter de cet espace en utilisant un revêtement adapté à la fois à la préservation de l'environnement et aux mobilités diverses ; l'élaboration d'un théâtre de verdure pour les spectacles en plein air « *même si ce projet aurait aussi tout son sens, sur le site du futur Carré Saint-Vincent. Malheureusement, un choix plus bétonné est ici choisi par la municipalité.* » Et de promettre : « *Nous serons extrêmement attentifs car il s'agit d'un projet structurant pour le territoire. Nous notons*

d'ailleurs que le stationnement et l'accès en transports publics devront être adaptés au dimensionnement de ce projet. »

Malik Benakcha (LR) estime, pour sa part, que le réaménagement de la Bouillie est un projet de désurbanisation de grande ampleur dont les premières réflexions ont été engagées dans les années 1990. *« La phase de désurbanisation gérée depuis 2004 par Agglopolys semble irréprochable d'autant qu'il n'y a pas eu d'expropriation. Nous sommes heureux de voir que la réflexion s'engage sur le réaménagement, la nature ayant horreur du vide. Nous avons à plusieurs reprises déjà alerté sur les problèmes de sécurité du secteur ainsi que sur l'absurdité que le contribuable soit contraint de financer régulièrement des actions de nettoyage à cause des nombreux dépôts sauvages sans qu'aucune action coercitive ne soit mise en place pour les délinquants de l'environnement. Lors de la campagne électorale, nous avons défendu le développement de zones maraîchères qui forment une ceinture nourricière à Blois Vienne, en particulier sur ce secteur. Compte tenu du PPRI, les contraintes sont fortes sur ce secteur et les prospectives proposées par l'exécutif d'Agglopolys lors de la réunion de présentation aux élus nous semblent appropriées. La démarche de consultation du public, même si les 20 jours nous semblent courts, est un bel exercice de démocratie participative. »*

L'élu souhaite que ce parc soit *« le plus approprié possible »* aux personnes âgées mais également aux familles avec enfants : du théâtre de verdure aux actions pédagogiques et de protection en direction de la faune et de la flore, l'installation d'aires de jeux pour enfants et de parcours sportifs semble *« parfaitement adaptée »*. Il reprend : *« Nous insistons surtout sur la nécessité de repenser complètement l'espace du parc des expositions afin de changer le revêtement actuel, aujourd'hui trop poussiéreux, pour l'organisation de nombreux événements de plein air, mais également pour en aménager une partie en un véritable parking d'entrée de ville pour favoriser l'intermodalité avec les bus ou les vélos. »*

Mathilde Paris (RN) juge que *« le projet de transformation du secteur de la Bouillie en parc naturel urbain est une bonne nouvelle pour Blois et participera à la revalorisation du quartier Vienne tout comme l'installation d'un hôtel de luxe en front de Loire. Idée que nous proposons déjà en 2001. »* La métamorphose de l'espace naturel de la Bouillie offre *« une formidable opportunité »* pour en faire un lieu d'art, de culture et de nature, ajoute-t-elle. Mathilde Paris souhaite que ce parc s'articule autour de trois axes : un lieu d'art accueillant des œuvres de *land art* d'artistes de renom et de jeunes artistes pour en faire un lieu de référence de cette forme d'art *« qui sublime la nature »*. *« Ce sera un véritable musée à ciel ouvert accessible à tous ; un lieu de culture accueillant dès les beaux jours un cinéma et un théâtre de plein air pour faire découvrir gratuitement les chefs-d'œuvre cinématographiques et dramatiques, entre amis ou en famille, autour d'un pique-nique. Convivialité garantie ! ; un lieu de nature avec des ateliers et des parcours de découverte de la faune et de la flore des bords de Loire avec des cheminements pédestres, cyclables et équestres. Une application mobile géolocalisée pourra permettre à chacun de choisir un parcours parmi plusieurs thématiques : biodiversité et environnement, la Loire et le chemin de l'eau, la Bouillie à travers l'histoire... »*

Gildas Vieira (LaFra) ne nous a pas fait parvenir ses propositions.

Consultation en ligne jusqu'au 21 février sur agglopolys.fr



RÉDACTION